

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE
de

COULOUNIEIX-CHAMIERES
(Dordogne)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Mars 2010

L'an deux mil dix, le vingt neuf mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de COULOUNIEIX-CHAMIERES se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2122-8, L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Mr Jean-Pierre ROUSSARIE, Mme Joëlle CONTIE, Mr Yves LE ROUZIC, Mr Bernard BARBARY, Mme Danièle LEFEUVRE, Mr Francis CORTEZ, Mme Frédérique RIVIERE, Mr Jean-François MARTINEAU, Mme Claude DERAMCHI, Mme Bernadette BERTHELOT (mandataire Claudine MEYZAT), Mr Jean-Pierre CONTRAND, Mme Claudine MEYZAT, Mr Michel NABOULET, Mme Anne-Marie LACARTE (mandataire Bernard BARBARY), Mr Lionel COMBEAU, Mme Cristina FERNANDES, Mr Keith HALSON, MM André DESCHAMPS, Philippe VALEGEAS, Mlle Aurélie BLANCHET (mandataire Jean-Pierre ROUSSARIE) Mlle Sophie DUCHER, MM Guy MACOUIN, Patrick CAPOT, Michel DASSEUX, Mme Mireille BORDES, Mr Hamid EL MOUEFFAK, Mmes Arlette ESCLAFFER (mandataire Michel DASSEUX), Ginette UROZ.

ETAIT ABSENTE : Mme Marie-Claire SARLANDE

ASSISTAIENT : Mr Daniel LATOUR, Directeur Général des Services, MM. Philippe TOUGNE, Directeur des Services Techniques, Yohann TOSTIVINT, Administration Générale, Mr Vincent BELLOTEAU, collaborateur de cabinet, Mmes Patricia AMELIN, Directrice Générale Adjointe, Sandrine SEIGNETTE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle Sophie DUCHET

La séance est ouverte à 19 h 30 par Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée sur le P.V de la séance précédente, celui-ci est déclaré approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose qu'un point supplémentaire soit rajouté à l'ordre du jour concernant le rachat de la licence IV par Monsieur SOLOMENKO. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour :

- 1 - Les orientations budgétaires,
- 2 - la réforme de deux véhicules,
- 3 - le forfait annuel pour les enfants hors commune scolarisés sur Coulounieix-Chamiers,
- 4 - le nom de Coulounieix-Chamiers en Occitan,
- 5 - la cession de la licence IV.

La parole est donnée à Yves LE ROUZIC afin que ce dernier puisse débattre sur les orientations budgétaires

Point n° 1 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Contexte budgétaire national

Crise économique internationale et nationale avec ses conséquences sociales. En 2009, augmentation du chômage sur la commune de + 15 %.

* **Réforme des collectivités territoriales** avec notamment la volonté de mettre un terme à la clause des compétences générales (Département, Région...) qui signifierait la fin des financements croisés (exemple : les contrats d'objectifs).

*** Réforme de la Taxe Professionnelle :**

- Conséquences directes sur la fiscalité locale :

* Compensation de la TP en 2010,

* Remplacement les années suivantes par la C.E.T. (Contribution Economique Territoriale) composée par une cotisation foncière, une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et enfin un impôt forfaitaire pour les entreprises de réseaux.

- Crainte d'une nouvelle répartition des efforts fiscaux entre ménages et entreprises (environ 60 % des ménages, 40% des entreprises actuellement et environ 75% des ménages et 25% des entreprises avec la CET).

* **Augmentation des prix sur 2009** (selon Dexia et l'Association des Maires de France) :

- Indice des prix à la consommation hors tabac : 1,3 %

- Indice de prix des dépenses communales hors charges financières : 3,3%.

* **Baisse de la dotation de solidarité versée par l'Etat** pour la commune :

- En 2009, une stagnation dans un contexte inflationniste,

- En 2010, une baisse nette de - 18 000 euros.

Cette année 2010, l'augmentation du GVT sera autour de 5%.

Une marge de sécurité a été prévue pour le remplacement des personnels absents pour maladie.

Résultats 2009 (provisoires)

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	2 928 177,45	9 283 320,91
RECETTES	2 713 775,90	10 079 462,95
DEFICIT	214 401,55	
EXCEDENT		796 142,04

Les Orientations 2010

Malgré les difficultés énoncées ci-dessus, il est prévu de :

- * Maintenir les services offerts,
- * Contenir les dépenses de fonctionnement,
- * Maîtriser l'encours de la dette,
- * Ne pas augmenter la part mairie des impôts,
- * Rechercher des partenariats financiers,
- * Faire un effort conséquent sur les voiries et les bâtiments municipaux.

Afin d'améliorer les équipements et les services rendus au public, la Municipalité souhaite inscrire les crédits nécessaires notamment pour les projets suivants :

*** Voirie :**

- Marché à bons de commande (travaux de voirie),
- Place Emile Zola,
- Avenue Edouard Michel,
- Divers travaux voirie.

*** Bâtiments :**

- Epicerie solidaire,
- Château des Izards,
- Centre Gérard Philipe,
- Mairie annexe, toiture,
- Serres,
- Divers.

*** Acquisition Maison Ferrand au Bourg**

*** Acquisition de véhicules**

*** FEDER :**

- Etude Diagnostic-Prospective Bas-Chamiers,
- Espaces Jeunes / Service des Sports,
- Espace multisports Jacqueline Auriol.

*** Informatique** (matériel, logiciel et site internet)

*** Cuisine centrale / études**

*** Etudes** (PLU, terrains Bellevue, réserve)

*** Régie** (voiries + bâtiments)

*** Services techniques** (nacelle, petits matériels)

*** Service scolaire** (mobilier, divers)

*** Matériel sportif + remorque + auto-laveuse**

*** Communication** (appareil photo)

*** Développement durable** (composteurs, ampoules)

Après avoir débattu sur les orientations budgétaires, Yves LE ROUZIC donne la parole à Jean-Pierre ROUSSARIE qui rappelle qu'on est en débat des orientations budgétaires et qu'il n'y a pas de vote. Les membres du Conseil Municipal doivent simplement prendre acte de cette délibération. La commission des finances a travaillé mais l'expression bien sur doit s'établir et donne la parole à M. EL MOUEFFAK.

Hamid EL MOUEFFAK : « Avant de commencer l'intervention sur les orientations budgétaires, je voudrais rajouter ce qui manque sur le choix concernant les non augmentations, non pas sur les impôts locaux mais sur le niveau d'emprunt ».

Jean-Pierre ROUSSARIE : « On a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition ».

Hamid EL MOUEFFAK : « Et aussi sur les tarifs de services également qu'ils soient cantines, écoles... J'ai fait mon intervention par rapport à cela ».

Jean-Pierre ROUSSARIE : « Vous avez raison on ne l'a pas indiqué, mais on a fait le choix de ne pas augmenter le taux des impôts. Quant aux tarifs scolaires et périscolaires, la commission l'examinera, mais d'après ce que m'a dit Mme CONTIE, il n'est pas nécessaire pour le moment de procéder à une augmentation. Donc là aussi on sera raisonnable M. EL MOUEFFAK ».

Hamid EL MOUEFFAK : « Merci M. le Maire. Nous pensons que le choix que vous avez fait de ne pas augmenter les taux d'imposition ainsi que les tarifs de services c'est le bon choix compte tenu, comme vous l'avez dit, de la taxe foncière qui est très élevée, de la crise sociale et économique que subissent les habitants de Coulounieix-Chamiers, mais en général, et aussi compte tenu des augmentations des bases, car il ne faut pas oublier que si vous n'augmentez pas les taux d'imposition, je pense que les ménages vont être soumis à une augmentation de base de 1.2 % cette année. Je trouve que c'est important pour certaines personnes aujourd'hui pour celles qui n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins et on sait aussi que l'année dernière les bases avait été augmentées de 2.5%. Donc si on fait l'addition, cela représente 3 à 7% d'augmentation des bases, ce n'est pas de votre ressort c'est les augmentations de l'Etat et cela influe sur les ménages. C'est le bon choix parce que dans un moment d'inquiétude, de souffrance et de crise qui est dure aujourd'hui et qui rend la vie plus dure, je crois que les Colomniérois ont besoin d'une commune qui les protège et qui améliore leur vie quotidienne. Ils l'ont exprimé le 21 mars comme par leur vote massif pour la liste de gauche aux élections régionales menées par Alain ROUSSET et Michel MOYRAND, d'où ce besoin de les protéger et c'est pour cela que c'est un bon choix. Egalement, s'ils ont fait ce choix d'être protégé, je vais vous parler de la dette. Aujourd'hui si celle-ci est importante, on peut dire aussi qu'on ne c'est pas trompé quand on a décidé dans les années passées de renforcer les services publics. Je vous fais un rappel : c'est le service public, c'est la poste qui a été renforcée, la dette c'est la mairie c'est un renforcement des services publics, ce sont les écoles c'est un renforcement quand on voit ce qui se passe aujourd'hui, c'est le centre aéré, ce sont des équipements sportifs et aussi, quand on regarde les demandes de solidarité aujourd'hui de la part de la population qui augmente de plus en plus, là aussi cela a été le bon choix. Voilà ce qu'exprime l'augmentation de cette dette depuis quelques années. Je crois que cette dette a servi au moins de maintenir et de préserver au moins dans notre commune tout ce qui est public. Dans un contexte aussi de désengagement de

l'Etat, comme vous l'avez dit, d'une préparation d'une régression territoriale concernant la réforme territoriale engagée par le gouvernement, je crois que la préparation du budget 2010 aurait nécessité plus de vigilance, parce qu'au travers des orientations que vous avez présentées, nous constatons une fois de plus que les dépenses évoluent plus vite que les recettes, on l'a dit au niveau de la commission, c'était dans un travail très responsable, et quand on regarde chaque chapitre, il y a eu une augmentation de plus de 10 % concernant les charges courantes, ce qui me semble une augmentation très importante ainsi que pour les dépenses du personnel qui augmentent aussi de l'ordre de 5,5%. Quand on regarde l'excédent réalisé en 2009, c'est un excédent qui ne permet pas de rembourser le capital. Nous constatons également qu'il y a un niveau d'investissement qui est le plus bas depuis 2003. C'est normal car ce sont deux éléments qui lient les dépenses des charges qui ne permettent pas de dégager une marge de manœuvre dont on ne peut pas en même temps faire un investissement important. Nous pensons que nous avons tous la responsabilité dans un moment où l'argent devient rare, où les contraintes budgétaires deviennent de plus en plus draconiennes, d'inventer une nouvelle politique budgétaire, une politique rigoureuse qui préserve des dépenses utiles au quotidien des Colomniérois et préparer l'avenir de notre commune.

Jean-Pierre ROUSSARIE : « Je remercie M. EL MOUEFFAK et donne la parole à M. Patrick capot

Intervention Patrick CAPOT :

Le contexte politique dans lequel nous sont présentées les orientations budgétaires est marqué par la sanction infligée à la droite sur cette commune aux élections Régionales ; En effet à plus de 66% les Colomniérois ont exprimé clairement ce qu'ils ne veulent plus subir en matière de perte de pouvoir d'achat, d'incertitude sur leur avenir, l'emploi, les retraites, la fiscalité élevée....

Je tiens à souligner la victoire de la gauche rassemblée pour les élections régionales de la liste conduite par Alain ROUSSET.

A la région Aquitaine, nous avons besoin d'une gauche qui hausse le ton sur les grandes questions de la vie quotidienne des Périgourdins.

Notamment sur les transports avec la volonté d'obtenir un TER cadencé sur l'étoile ferroviaire du Département, la sauvegarde et le développement des ateliers SNCF de Chamiers.

Mais avec ce scrutin on voit aussi combien la démocratie est malade, l'absence de réponses politiques aux problèmes sociaux, aux revendications qui se sont exprimées massivement par l'action de grève et les manifestations du 23 Mars, peuvent conduire, nos concitoyens, au désintéressement pour la politique, réfugié soit dans l'abstention soit dans le vote pour l'extrême droite.

Et sans faire dire au scrutin des élections régionales plus qu'il n'en dit on constate qu'il y a un lien entre la réforme territoriale, imbriquée avec les ressources des collectivités et le résultat électoral : c'est la victoire des listes de gauche unanimes sur le rejet de cette réforme dont un des piliers est la suppression de la Taxe Professionnelle appelant la modification de l'assiette fiscale des collectivités !

Les renseignements donnés lors de la session du budget au conseil Général font état d'un manque à percevoir de près de 5 millions d'Euros pour notre département c'est autant d'aides en moins aux Collectivités par le biais des Contrats d'objectifs !

Je prends acte des orientations budgétaires, qui tiennent compte du contexte de crise en n'augmentant pas les taux des taxes communales.

Jean-Pierre ROUSSARIE remercie M. Patrick CAPOT et prend la parole afin d'intervenir sur les orientations budgétaires.

« Nous sommes dans un contexte de crise économique internationale et nationale avec ses conséquences sociales difficiles :

- Ateliers SNCF. Nous allons relancer le comité de vigilance dès le 16/04.
- Maison de retraite, nous serons très vigilants pour ne pas perdre d'emplois.
- Augmentation du chômage, environ + 15%.

Nous constatons la baisse du pouvoir d'achat pour de nombreuses catégories sociales et cela malgré les super-profits réalisés par nombre d'entreprises du CAC 40 et les banques.

- A cela nous rajoutons nos craintes quant à la réforme des collectivités locales dont beaucoup d'élus toutes tendances confondues ne veulent pas, et qui nous font craindre pour nos ressources fiscales, l'arrêt des financements croisés,
- N'oublions pas la baisse de 18 000 euros de la dotation de solidarité versée par l'Etat,

- De plus si nous rajoutons la situation particulière de notre commune qui est avec une dette élevée (l'annuité de remboursement est bien au-delà de 10 % de notre budget principal !!),

- Les taux d'imposition sur les trois taxes qui sont les plus élevés sur l'agglomération périgourdine, lesquels taux sont nettement supérieurs à la moyenne de la strate de communes semblables à la nôtre, hormis la taxe foncière qui n'est que de 1,02 supérieure.

Donc, nous ne souhaitons pas majorer cette année les taux d'imposition.

Pour cela, après avoir amorcé l'an passé une décélération de l'augmentation de la dette, cette année 2010 et pour la première fois depuis longtemps, nous n'emprunterons que 900 000 euros pour **baisser le montant en capital de la dette** et la ramener au-dessous de 11 millions car nous pouvons le réaliser dès maintenant et ensuite diminuer le montant de l'annuité de remboursement.

Nous entendons réagir avec tous les leviers d'action que permet le budget :

- Nous voulons assurer la maîtrise des embauches, des fluides consommés, l'entretien du patrimoine et des prestations.
- Nous assurons une centralisation des bons de commandes sur 2 pôles : 1 aux services techniques et 1 au service des finances.

Ensuite nous voulons optimiser nos recettes :

- Nous poursuivons les recherches systématiques de subventions par projets (Région, Département, Feder, Etat...),
- Nous continuerons à optimiser les cessions de patrimoine (notamment si l'entretien et le fonctionnement sont trop importants),
- Nous développerons des partenariats privés (ex : régie publicité BM et voiture),
- Nous valoriserons nos possibilités foncières.

En matière d'investissement, nous inscrivons un total investissement réel de 1 977 060 euros :

- 540 000 euros iront sur la voirie,
- 126 000 euros au château des Izards pour le déplacement de la bibliothèque,
- 150 000 euros à Gérard Philippe pour la 2^{ème} tranche,
- 10 000 euros pour l'épicerie solidaire.

Si je rajoute tous les travaux sur nos bâtiments, nous arriverons à un total de 396 000 euros.

Les opérations FEDER s'élèvent à un total de 318 700 euros avec le DSU, l'espace Jeunes/Services des Sports et surtout l'espace multisports J. Auriol.

Enfin, nous lançons des études pour le PLU, les terrains Bellevue, la cuisine centrale, pour plus de 80 000 euros.

Plus les efforts réalisés en informatique en matériel, en logiciels et pour notre nouveau site internet pour 55 200 euros.

Sans oublier nos efforts en matière d'acquisition de matériels et mobiliers scolaires, de matériels et de véhicules pour les services techniques. Nous allons procéder au renouvellement de nos cars et cela dès la prochaine rentrée scolaire avec un nouvel autobus permettant ainsi à nos enfants de se déplacer en sécurité.

Dès la rentrée scolaire avec un système de location vente, nous allons acquérir un premier car sécurisé avec des ceintures pour les enfants et l'année prochaine on finalisera l'achat de ce car. C'est un effort notable pour les enfants qui doivent se déplacer pour les activités scolaires et même périscolaire.

Mes chers collègues, je vous engage à bâtir ce budget 2010 réaliste, sage et plein d'avenir pour Coulounieix-Chamiers ».

Le conseil Municipal prend acte.

Jean-Pierre ROUSSARIE informe l'assemblée que le vote du budget aura lieu le 14 avril 2010.

Point N° 2 : REFORME DE DEUX VEHICULES

Rapporteur : Monsieur Jean-François MARTINEAU

Vu l'état de vétusté des matériels désignés ci-après :

- Un fourgon Citroën C25D, immatriculé 3816 RL 24, date de 1 ère mise en circulation le 30 mai 1985 - n° Série 7280B50WB230205,

- Un tracteur agricole Renault 7442, immatriculé 5816 RA 24, date de 1ère mise en circulation le 22 avril 1982 – n° série 4222094,

Vu la nécessité de sortir de l'actif de la commune ces deux véhicules, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER la réforme de ces deux véhicules,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à revendre au mieux des intérêts de la commune ces véhicules réformés et à signer tous les documents afférents.

Michel DASSEUX : « Dans les orientations budgétaires est apparue dans la prévision 2010 que vous prévoyez l'acquisition de véhicules, ce qui est tout à fait normal, mais une suggestion que nous faisons, parce que nous en avons discuté, suivant l'utilisation qu'on va faire de ces véhicules, n'est-il pas plus important peut être, de prendre des véhicules d'occasion suivant le nombre de km qu'ils font ? Après un rapide calcul, il y a des véhicules qui ne font pas plus de 10 000 km par an. Alors je pense que l'occasion suffit largement. Faire de l'électrique à tout train d'accord, mais on va laisser cela aux riches !! ».

Yves LE ROUZIC : « Nous avons pour l'astreinte un véhicule d'occasion, un master. En ce qui concerne l'achat de véhicule électrique pour le portage des repas, il y a un problème de coût de fonctionnement. Il est plus intéressant d'avoir un véhicule électrique, car il coute moins cher qu'un véhicule mazout. Il vaut mieux investir et récupérer un peu d'argent sur l'investissement et essayer de toucher des subventions dessus. Le choix a été fait par rapport au fonctionnement. Un véhicule électrique et beaucoup plus facile à manier en ville, il ne pose pas de problème d'émanation de gaz, etc..., il se recharge sans aucune difficulté sur une prise électrique.

Ce véhicule sera utilisé par différentes personnes de façon régulière étant donné que c'est pour le portage des repas. On rencontrera plus de problèmes sur un véhicule d'occasion que sur un véhicule électrique.

Jean-Pierre ROUSSARIE : « Dans tous les cas cela ne coutera pas plus cher qu'un véhicule d'occasion, légèrement à l'investissement mais après on si retrouvera au fonctionnement ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point n° 3 : FORFAIT ANNUEL POUR LES ENFANTS HORS COMMUNE SCOLARISES SUR COULOUNIEIX-CHAMIER

Rapporteur : Madame Joëlle CONTIE

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que depuis plusieurs années, une participation financière, par élève, est versée à différentes communes accueillant des enfants de Coulounieix-Chamiers.

Il est demandé à l'assemblée, de fixer un forfait annuel pour les enfants hors commune scolarisés sur Coulounieix-Chamiers, soit : 91,50 € / enfant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- FIXE le forfait annuel par enfant à 91,50 €,
- CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

Jean-Pierre ROUSSARIE : « Je dois informer mes collègues que depuis quelques temps, des communes nous demandent de payer pour nos enfants. Je ne citerais pas les communes. Deux communes le font ».

Ginette UROZ : « Je comprends très bien que si des communes font payer, il n'y a pas de raison qu'on ne fasse pas payer. Est-ce qu'on a pu voir au niveau de la Communauté d'Agglomération Périgourdine, ce que cela représentait ? A une certaine époque, il y a avait un accord de réciprocité entre notre commune et certaines communes parce que le nombre d'enfants était à peu près équivalent. Est ce qu'il n'y avait pas une possibilité de ce côté-là ? La 2^{ème} question : dans le cadre où vous allez faire payer les communes et que les communes refuseront de payer, que se passera t il ? ».

Jean-Pierre ROUSSARIE : « On ne refusera pas les enfants bien sur. Il y a une commune qui est dans la C.A.P. et une autre hors C.A.P. Jusqu'à présent, je n'ai pas abordé cette question en bureau mais je peux le faire ».

Joëlle CONTIE : « Jusqu'à présent il n'y avait qu'une commune qui demandait à faire payer et puis on s'aperçoit qu'au fil du temps, de plus en plus de communes nous font payer pour les enfants. Donc on a souhaité présenter cette délibération en conseil municipal. Quand on parle du nombre d'enfants c'est pas tout à fait équilibré sur les communes on a plus d'enfants sur une commune et dans l'autre cas c'est l'inverse.

Pour votre information, les communes sont obligées de payer ».

Patrick CAPOT : « Après il peut il y avoir également une incompréhension de la part de certains parents, notamment celles liées à la suppression de la carte scolaire, nous l'avons entendu dire ».

Jean-Pierre ROUSSARIE : « Ce n'est pas par rapport à la carte scolaire mais aux commodités de travail

Joëlle CONTIE : « Par exemple des parents qui travaillent sur Marsac-sur-l'Isle préfèrent mettre leurs enfants à Marsac-sur-l'Isle ou Chancelade ou d'autres sur Notre Dame de Sanilhac ou de Boulazac, etc. Les dérogations sont demandées non pas par rapport à la carte scolaire mais par rapport au niveau du lieu de travail. Cela ne représente pas un nombre important d'enfants. Sur la totalité cela doit faire 30 à 40 enfants environ sur différentes communes ».

Yves LE ROUZIC : « C'est une histoire d'argent et pas une histoire d'enfants. Les communes nous font payer pour la présence de nos enfants dans leur milieu, et pour ces communes, nous demandons la réciprocité identique ».

Proposition adoptée à l'unanimité.

Point n° 4 : NOM DE COULOUNIEIX-CHAMIER EN OCCITAN

Rapporteur : Monsieur Bernard BARBARY

Le groupe occitan du centre social, par le biais du Conseil des Sages de Coulounieix-Chamiers, souhaiterait qu'il soit rajouté sur tous les panneaux d'entrées de Ville le nom de Coulounieix-Chamiers en occitan, à savoir :

Colanhés e champs niers

Colanhés e champs niers vient du latin *columnarium* qui est un dérivé de *comumna* (domaine près d'une colonne ou d'une base militaire) ou de *coloniaensem* (domaine exploité par un *colonus*, fermier libre).

En Nord-Occitan, *champs niers* signifie les champs noirs, terres de bonne qualité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DONNE son accord pour rajouter sur tous les panneaux d'entrées de Ville le nom de Coulounieix-Chamiers en occitan, à savoir : Colanhés e champs niers,
- CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

Michel DASSEUX : « Je suis d'accord pour que l'on rajoute le nom en occitan, mais ce qui m'ennuie dans ce qui nous est proposé, et après avoir pris des renseignements, tel qu'il est écrit dans la délibération, le « e » fait une addition et je crois que c'est là où moi je trouve qu'il y a une erreur parce que Chamiers n'est pas une commune associée à Coulounieix, c'est un quartier de Coulounieix. Je dis de faire attention. Je demande simplement, si c'est possible, de revoir cela pendant une semaine peut être ou au prochain Conseil Municipal ».

Jean-Pierre ROUSSARIE : « Nous avons vérifié auprès des mêmes personnes que vous et ils nous ont dit que l'orthographe indiquée était la bonne orthographe ».

Bernard BARBARY : « Il y a eu une longue réunion téléphonique avec l'Institut d'Etudes Occitane qui a confirmé la conformité de la nomination proposée ».

Mireille BORDES : « J'ai vu Monsieur Jean GAGNERE qui m'a expliqué qu'en occitan il n'y avait pas de trait d'union, et que le trait d'union était remplacé par le « e » et qu'il avait donné toutes les explications à Monsieur DASSEUX ».

Jean-Pierre ROUSSARIE : Monsieur LEVEQUE a confirmé que c'était la bonne orthographe ».

Proposition adoptée à l'unanimité.

Point n° 5 : CESSION DE LA LICENCE IV

Rapporteur : Bernard BARBARY

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est détentrice d'une licence IV qu'elle avait achetée en 2009. Il précise par ailleurs, que Monsieur SOLOMENKO, propriétaire du tabac presse du Bourg, souhaitait acquérir cette licence en vue de développer son activité commerciale.

Après plusieurs rencontres, Monsieur SOLOMENKO a finalisé sa demande par courrier en date du 22 Mars 2010.

Ceci exposé, Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette cession.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à céder la licence IV détenue par la commune au prix de 6 300 €,
- CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Jean-Pierre ROUSSARIE : « Monsieur SOLOMENKO souhaite agrandir son établissement et y faire un petit bar, ce qui serait très bien sur le bourg.

La parole est donnée à Hamid EL MOUEFFAK qui souhaite proposer un projet de délibération sur la réforme territoriale et le projet de la suppression de la taxe professionnelle.

Intervention de Hamid EL MOUEFFAK

Sur les projets du gouvernement relatif à l'organisation territoriale

Considérant que la suppression de la moitié des conseillers généraux témoigne d'une véritable défiance envers les élus locaux et les collectivités territoriales qu'ils gèrent,

Considérant que le plus grand nombre des 500 000 élus exercent leurs fonctions bénévolement et dans un environnement juridique difficile,

Considérant que la fusion des élections régionales et cantonales irait à l'encontre du principe fondateur de la décentralisation : « rapprocher les pouvoirs de décision des citoyens », et priverait les citoyens d'un débat démocratique essentiel,

Considérant que ces projets signifient à plus ou moins court terme l'affaiblissement ou la disparition des communes au profit des métropoles et des communes nouvelles, en laissant aux maires les seules compétences suivantes : état-civil, simple police, aide sociale, permis de construire,

Considérant que les pouvoirs coercitifs donnés au Préfet en matière d'intercommunalité montrent la volonté recentralisatrice du gouvernement dans l'organisation des territoires,

Considérant que la suppression de la clause générale de compétence pour les départements et les régions et la limitation drastique des cofinancements risquent d'empêcher à l'avenir la mise en œuvre de politiques communes et concertées au niveau local, ainsi que le soutien financier aux réalisations des petites et moyennes communes.

Considérant que ces projets, s'ils sont menés à terme, aboutiront à faire des responsables locaux de simples exécutants de l'Etat.

Le Conseil Municipal se prononce contre les projets de réforme de l'organisation territoriale, proposés par le gouvernement et demande une réforme ambitieuse de la décentralisation, favorable à une intercommunalité plus démocratique, plus cohérente et plus solidaire au service des citoyens.

Sur le projet de suppression de la taxe professionnelle

Considérant que les modalités du projet de suppression de la taxe professionnelle tendent à faire disparaître une ressource majeure des collectivités territoriales,

Considérant que ce projet contredit l'autonomie fiscale des collectivités territoriales puisqu'il remet en cause un élément essentiel de l'exercice de la démocratie locale, la liberté pour la collectivité de voter le taux de l'impôt.

Considérant que ces modalités sont contraires aux soucis de simplification et de spécialisation fiscale, puisqu'elles nient toute cohérence entre les recettes des collectivités locales et les compétences dont celles-ci ont la charge,

Considérant que le projet prive les communes et les intercommunalités d'impôt économique, alors qu'elles assument un rôle essentiel en matière de développement économique,

Considérant que les collectivités territoriales risquent de ne plus avoir les moyens financiers d'assurer les politiques publiques locales,

Considérant que ce projet de suppression de la taxe professionnelle entraînerait une hausse des impôts payés par les ménages, pour financer les services publics locaux,

Considérant enfin qu'il tend à maintenir les inégalités territoriales et néglige la question, pourtant essentielle, de la solidarité financière entre les collectivités territoriales et de la répartition des richesses entre les territoires,

Le Conseil Municipal se prononce contre le projet de la suppression de la taxe professionnelle tel qu'il est proposé par le Gouvernement.

Près de 30 ans après les premières lois de décentralisation, le Conseil Municipal demande que soit mise en œuvre une réforme globale et juste des finances locales, qui permette aux collectivités locales de proposer des services publics efficaces au profit de l'ensemble des citoyens partout sur le territoire.

Jean-Pierre ROUSSARIE : « Les collectivités territoriales représentent 75 % d'investissements publics. Les collectivités territoriales ont l'obligation de présenter leur budget en équilibre. Là c'est une atteinte grave effectivement, qui est portée à la décentralisation qui était lancée depuis 1982 par Gaston DEFFERRE et François MITTERRAND, on assiste à une recentralisation et effectivement à une reprise en main des pouvoirs locaux par le pouvoir central. Comme l'a dit M. EL MOUEFFAK, les maires n'auront plus qu'à faire les mariages et inaugurer les chrysanthèmes.... Donc c'est quelque chose qui est insupportable et inquiétant. Nous l'avons dit tout à l'heure au sujet de la taxe professionnelle, il y avait là un impôt. On peut penser ce que l'on veut mais il y avait au moins un lien entre les collectivités territoriales et les entreprises qui utilisent des structures et des infrastructures financées par les collectivités. Les budgets auront du mal à être équilibrés. En plus la réforme prévoit que les financements croisés ne pourront plus se faire. Comment les montages pourront être faits à Coulounieix-Chamiers ? Comment les associations vont pouvoir fonctionner ? Ensuite, il est prévu dans la réforme de faire des conseillers territoriaux et de réduire leur nombre. Ils devront siéger et à Périgueux et à Bordeaux. Ils vont faire du temps plein. Je ne vois pas comment ils vont pouvoir faire leur travail. Raisonner en terme départemental et en terme régional va poser

des problèmes. Cette réforme est néfaste. Nous combattons cette réforme. Elle n'a pas été faite en concertation avec les associations d'élus, elle est néfaste à notre pays, à notre démocratie, comme le disait M. CAPOT, notre démocratie a besoin d'être protégée, surtout la démocratie locale. J'engage mes collègues à voter cette motion et à l'envoyer à Madame la Préfète qui j'espère la transmettra en haut lieu.

Bernard BARBARY : « J'ajoute simplement que c'est une régression après tous les efforts de la mise en place des régions, la déstructuration d'un outil et d'une instance démocratique et je crois qu'on va à l'envers des logiques européennes de régionalisation qui se répandent dans tous les pays d'Europe et même de ceux qui ne sont pas dans la communauté Européenne. De plus en plus de coopérations s'inscrivent dans des coopérations interrégionales et régions d'Europe. Nous faisons le chemin inverse, c'est une régression. Certains de nos partenaires proches étant déjà bien avancés que nous sur le plan de la décentralisation et de la régionalisation ».

Hamid EL MOUEFFAK : « Deux points aussi importants : la parité qui est menacée et aussi le cumul de mandats. Tous les citoyens aujourd'hui sont contre ce cumul de mandats et sont pour la parité au niveau des élections ».

Jean-Pierre ROUSSARIE : « Par contre M. EL MOUEFFAK, vous dites qu'on s'opposerait à la loi. Il faut faire attention car les élus ne peuvent pas s'opposer à la loi.

On peut contester une loi. Il faut regarder le terme exact. Mais dans l'esprit, On partage votre avis ».

Monsieur le Maire demande aux membres de l'opposition de bien vouloir lui remettre les textes de motions avant la séance du Conseil Municipal afin qu'il puisse les faire circuler».

Jean-ROUSSARIE donne la parole à M.DASSEUX souhaitant proposer une motion.

Michel DASSEUX : « Ce n'est pas une motion mais simplement une intervention sur le 19 mars.

Nous sommes encore très proches du 19 Mars, date anniversaire du 19 mars 1962. Permettez-moi de faire une intervention sur ce sujet après en avoir parlé au président local de la FNACA et au Maire.

J'interviens donc en tant qu'ancien de la guerre d'Algérie. A ce titre, j'avais été amené à intervenir à l'Assemblée Nationale le 10 Juin 1999 au nom de mon groupe (socialiste) sur la substitution de l'expression « aux opérations effectuées en Afrique du Nord » par l'expression « Guerre d'Algérie et aux opérations effectuées en Afrique du Nord » (de 1954 à 1962.

Un simple rappel : furent impliqués dans ce conflit de la 3^{ème} génération du feu : 1 101 580 appelés ou rappelés – 317 545 militaires d'active et 200 000 harkis et moghaznis.

L'intervention que je fais aujourd'hui avec émotion vient en complément des propos de Monsieur le Maire devant le monument aux morts. C'est en pensant aux 23 196 tués et 60 188 blessés recensés (beaucoup ne l'ont pas été) que j'insiste sur le devoir de mémoire.

Le 18 mars 1962 les accords d'Evian entre le gouvernement français et les délégués du GPRA entérinaient le Cessez le feu pour le lendemain, 19 mars.

Si je souhaite prendre quelques instants de votre temps, c'est après avoir lu dans la presse du 19 mars 2010 une intervention du général Henry-Jean Fournier sur la prétendue illégitimité de la commémoration du 19 mars.

Je ne l'autorise pas à suggérer que « les braves adhérents de la FNACA » (quelle condescendance !) ont pu perdre « mémoire et honneur » en célébrant le 19 mars. Le général parle des morts après cette date ; c'est vrai il y en a eut. Après le 11 novembre 1918 aussi. Mais pour être objectif il ne faudrait pas passer sous silence les affrontements du 23 mars à Babd el oued entre les commandos OAS et les forces françaises (35 morts) pas plus que ceux du 26 mars au cours de la sanglante fusillade de la rue d'Isly provoquée par l'OAS (50 morts – 200 blessés).

Je sais ce qu'endurèrent les harkis abandonnés par la France. Je connais l'extrême douleur des 600 000 pieds noirs qui durent gagner la métropole. J'en ai souvent parlé avec eux et je suis toujours très sensible à leur déracinement. J'ai pu leur offrir un petit coin d'Algérie avec l'installation des cloches d'Aïn Beida il y a quelques années.

Le général veut que la date commémorative soit le 5 décembre. Quelle légitimité peut avoir cette date ? J'ai été amené à m'opposer à cette proposition de Jacques Chirac le 15 octobre 2003 à l'assemblée nationale.

Je déclarais à cette occasion : « la date du 5 décembre ne correspond à aucun événement historique ou symbolique. Le 11 novembre, le 8 mai sont des dates symboliques de fin des hostilités pour divers conflits. Cette date prévue à l'origine le 27 novembre a été repoussée au 5 décembre, peut-être était-ce la seule date disponible sur l'agenda du Président de la République pour l'inauguration quai Branly d'un mémorial dédié aux combattants d'Afrique du Nord ».

Le général devrait savoir que je ne me laisse pas –comme il dit- « manipuler par des dirigeants au nom d'une idéologie moribonde ». Mes camarades anciens d'Algérie ont suffisamment de recul pour porter jugement sur ce que fut leur jeunesse dans les djebels.

En Dordogne sur 557 commune, 486 ont adopté le vœu pour la reconnaissance du 19 mars :

- 110 rues et places portent le nom du 19 mars,
- 124 plaques sont apposées sur les monuments aux morts,
- Au monument de Coursac, 140 porte-drapeaux étaient présents avec plusieurs centaines de participants.

Je crois que cela devrait donner à réfléchir aux opposants à la célébration du 19 mars.

Mon général, mes camarades de la FNACA et moi-même sommes blessés par vos propos ».

Jean-Pierre ROUSSARIE : « Je l'ai dit le 19 mars et je rejoins vos propos. Le 19/03 est la date du cessez le feu donc c'est la date de la fin de la guerre d'Algérie et nous continuerons à commémorer cette date là et pas d'autres dates. Je ne vois pas d'inconvénients si vous voulez qu'on transmette votre texte à la Préfecture et également au Général FOURNIER ».

Intervention de Patrick CAPOT

« Deux points sur les routes et la maison de retraite Jean Gallet.

Vous disiez en présentant les orientations budgétaires que vous souhaiteriez donner une priorité à la voirie. Sans esprit polémiste et en toute tranquillité, j'ai été sollicité par des administrés concernant la défektivité de leurs trottoirs, de leur voirie, où des problèmes pour l'un concernant l'évacuation des eaux pluviales. Je ne suis pas compétent pour évoquer ces problèmes dans le détail et ce n'est pas le lieu, mais je demande que des réponses soient faites aux lettres des administrés. Après

2 / 3 rappels, la commune n'a toujours pas fait de réponses. Je vous demande Monsieur le Maire de recueillir ces deux courriers et d'examiner si ces derniers ont été connus ou ont fait l'objet d'une réponse, voire même s'ils ont été traités en commission ».

Jean-Pierre ROUSSARIE : « A ma connaissance je n'ai pas vu ces lettres. Cela va être révérifié. Sur l'état des routes et sur les écoulements des eaux pluviales, on peut constater que les dernières intempéries ne nous ont pas aidés. Quatre vagues de neige suivies de temps froid et de vent ont fait que la détérioration de la chaussée s'est accentuée. Les services techniques, en la présence de M. TOUGNE, ont encore été sollicités aujourd'hui, afin d'intervenir rapidement sur des routes qui sont dans un état catastrophique. Des entreprises vont être sollicitées, notamment l'entreprise EUROVIA, M. MAUVIGNIER et notre régie. Je mets à votre disposition le planning des rues qui vont être améliorées. Il faut être patient parce que nous ne sommes pas la seule commune à demander aux entreprises d'intervenir et on ne peut pas résoudre tous les problèmes. Il faut qu'on réagisse fermement. J'ai demandé aussi qu'on informe les riverains par panneaux ou courriers dans les boîtes aux lettres pour leur signaler à quel moment la commune va intervenir. Certaines rues nécessitent une urgence. Pour les eaux pluviales c'est pareil. On a un réseau d'eaux pluviales défectueux, mais le chantier est tellement énorme que tout ne pourra pas être fait en même temps. Nous mêmes ce week-end avons été sollicités dans une rue. On s'est rendu sur place et on s'est aperçu que des calibrages avaient été mal opérés, sans polémiquer, vu le calibrage de certaines buses j'étais sidéré. Il n'y a rien d'étonnant que cela se bouche avec les feuilles, la boue, les graviers. Les travaux seront faits mais pas tous en même temps, ce sera par ordre de priorité, les plus dangereux en priorité. **Je ne veux pas d'accidents.** Pour les courriers cités, je vais me renseigner mais je n'en ai pas eu connaissance.

Patrick CAPOT : Monsieur le Maire, je vous donne les copies des courriers. De plus, des administrés se proposent eux-mêmes d'effectuer une partie des travaux. Je ne sais pas si c'est de l'exaspération ou une compétence particulière ».

Jean-Pierre ROUSSARIE : Samedi matin avec M. TOUGNE et 2 employés communaux, j'ai passé une partie de ma matinée chez un habitant. On ne les laisse pas. Quand il y a eu la tempête c'était pareil. On a assisté une dame avec des difficultés respiratoires lorsqu'il y a eu la panne d'électricité. Nous lui avons même porté à manger.

Je prends acte de vos dires. On va veiller à ce que cela ne se reproduise pas.

Jean-François MARTINEAU : Pour les interventions sur les voiries, effectivement c'est un souci que nous avons à cœur de régler au mieux. Comme vous avez pu le constater, malheureusement, on a eu une longue période de neige, de gel qui a vraiment dégradé la voirie. Maintenant la difficulté est d'arriver à mettre en œuvre une politique d'amélioration des points les plus dangereux, mais on est aussi tributaire du temps donc sur une semaine de pluie, on ne peut pas pouvoir coller. Nous devons planifier ces opérations et essayons de gérer au mieux sur les routes. En ce qui concerne les trottoirs on va essayer de faire au mieux. Pour ce qui est des écoulements et autres, des fossés n'ont pas été curés depuis des années. Des améliorations ont été entamées à ce niveau là aussi. Nous avons des intempéries conséquentes et pour les habitants qui sont dans les parties les plus basses, malgré tout ce que nous pourrions essayer de faire, on ne pourra pas leur garantir un 100 % au niveau des inondations ».

Jean-Pierre ROUSSARIE : « Mon téléphone est accessible. J'ai trois numéros dans l'annuaire. Un habitant m'a téléphoné Samedi. 5 mn après j'étais chez lui. Il ne faut pas hésiter à m'appeler pour des problèmes ou nous adresser des courriers ».

Patrick CAPOT : « Je les ai reçu. Je suppose que les administrés lorsqu'ils voient la date les conseils municipaux, je ne fais que le facteur. Mais dans ce qu'à dit Jean-François MARTINEAU, une partie de la réponse a été donnée.

Jean-Pierre ROUSSARIE : « Nous sommes disponibles à tous moments de la journée et de la nuit.

Nous allons passer au problème de la maison de retraite ».

Patrick CAPOT : « C'est une question relative à l'avenir de la maison de retraite pour les salariés un petit peu désabusés».

Jean-Pierre ROUSSARIE : « Je vais donner la parole à Mme BORDES. Notre maison de retraite ne peut pas être l'objet du moindre cynisme et ne voyez aucune mauvaise pensée dans mes propos. **Les résidents ne sont pas dehors. Ils sont toujours dans la maison de retraite.** Sachez que nous sommes très très vigilants. En liaison avec le Conseil Général, avec Mme BORDES notre Conseillère Générale, avec Mme Sophie LHOTE, avec le Président du Conseil Général, nous sommes sur le dossier, présents. La décision appartient au Tribunal de Grande Instance. Des promoteurs peuvent faire des propositions. Le propriétaire actuel des murs peut préempter ».

Patrick CAPOT : « Vous confirmez ou vous ne confirmez pas les propos qui auraient été tenus sur lesquels finalement les gens de l'association des amis de la maison de retraite n'ont qu'à faire des propositions ».

Jean-Pierre ROUSSARIE : « Je crois savoir que les gens de l'association animée par M. Jean-Claude VINCENT et également le syndicat CGT du personnel qui s'inquiètent de façon légitime, ont rencontré Monsieur le Président du Conseil Général qui leur a donné des réponses ».

Mireille BORDES : « Je confirme qu'effectivement le Président de l'association a été reçu par le Président Bernard CAZEAU, que chaque jour une nouvelle information arrive sur cette maison de retraite : une fois c'est un promoteur, une autre fois cela en est un autre, puis c'est le promoteur d'avant qui a changé d'avis, tous les jours il y a du nouveau. Seulement, tant que la SCI est propriétaire et que le Tribunal de Grande Instance n'aura pas pris de décision, personne ni l'association, ni tous les promoteurs ne peuvent bouger. Il faut que d'une part le Tribunal de Grande Instance ait définitivement pris une décision et d'autre part il faut surtout que la SCI se prononce sur ce qu'elle veut faire de ces bâtiments. Il semblerait que la SCI n'ait pas l'intention de céder pour l'instant les murs. Maintenant, comme dirait Monsieur le Maire, pour l'instant la maison de retraite existe, pour l'instant les résidents sont dans la maison de retraite, pour l'instant les salariés continuent à travailler et jusqu'à preuve du contraire, il n'y a rien qui dit aujourd'hui qu'il n'en sera pas de même demain ».

La séance est levée à 21 H 00.